



Extrait du Registre des délibérations du 11 juin 2025

Date de publication : 27 juin 2025	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 26 mai 2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (605 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 605 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 11 juin 2025, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Luçon (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Anais : Laetitia REMETTER; Charron : Laura MILLET; Courçon : Florence GUIBERTEAU; Ferrières : Jenny MORTAGNE; Marais : Romuald QUIRION; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE; Bessines : Alain LUSSEULT et Gérard RENAUDET; Epannes : Isabelle GAUTIER; Magné : Catherine TROMAS; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND; Niort : Elmano MARTINS; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE; Saint Hilaire la Palud : François BONNET; Saint Symphorien : David ROUGER; Vallans : Olivier CAILLE; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon-La Presqu'île : Laurent HUGER; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD; Benet : Sylvie GRIFFON; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC; Chaillé-les-Marais : Antoine METAIS; Damvix : Yannick MOREAU; Fontenay-le-Comte : Anne HUETZ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD; Lairoux : Pierre CHABOT; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS; Liez : Rodolphe BLONDELLE; Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER; Luçon : Francis VRIGNAUD; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD; Le Mazeau : Bernard BORDET; Montreuil : Agnès BARNAUD; Rives d'Autise : Florent BAUDON; Rosnay : Hubert MACQUINEAU; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY; Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ; Triaize : Didier JOUSSEAUME et Guy BARBOT; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT; Vix : Pascal BETEAU; Vouillé-les-Marais : Dominique GARREAU

Au titre des EPCI :

Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD; Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Magarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRE, Lydie BERNARD, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFREY, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU, Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Chambre d'agriculture de Vendée : Jérôme BIRE et Xavier TURPAUD, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Ludovic JARRIAULT, France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC, Collectif des 3 fédérations départementales de pêche : Olivier MOUY

Budget supplémentaire 2025 : Budget principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Budget supplémentaire 2025 Budget principal

Contexte

Vu la délibération du Comité syndical en date du 6 février 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Vu les délibérations du Comité syndical du 11 juin 2025 approuvant le compte financier unique, et affectant les résultats 2024, préalablement adoptée ;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats 2024, les restes à réaliser et qu'il convient d'ajuster certaines prévisions.

Après en avoir débattu, le comité syndical

DECIDE :

Budget supplémentaire 2025 :

> d'approuver le budget supplémentaire 2025, en dépenses et en recettes, à la somme de 3 217 966,89 € pour le budget principal, dont 1 296 951,50 € sur la section de fonctionnement et 1 921 015,39 € sur la section d'investissement, tel qu'annexé.

Provision :

- > de constituer une provision semi-budgétaire pour compte épargne temps d'un montant de 18 500 €
- > dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6815
- > de constituer une provision semi-budgétaire pour les dépréciations de créance de plus de 2 ans de 4 000 €
- > dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6817

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal Duforestel

